

TRANSCRIPTION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE BOURBON

21 mai 2015

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE :

Jacques CHATEAUVIEUX :

Mesdames, messieurs, chers actionnaires, bonjour. Bonjour à ceux qui nous suivent à travers le Web. Je déclare l'assemblée générale ouverte, à laquelle je vous remercie de participer aujourd'hui. Sont présents à mes côtés, le directeur général de Bourbon, Monsieur Christian LEFÈVRE ainsi que les deux directeurs généraux délégués, Messieurs Gaël BODENES, et Nicolas MALGRAIN qui se présentent devant vous pour la première fois. Se trouvent également présents, Messieurs Hugues DESGRANGES, et Alexandre BRISSIER, commissaires aux comptes, représentants respectivement les cabinets DELOITTE et Associés, et EurAAudit CRC. Je salue la présence des membres du Conseil d'Administration de la société : Astrid DE BREON, Mahmud TUKUR, Christian MUNIER, Monsieur Baudoin MONNOYEUR, ainsi que du censeur, Henry d'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, et la présence de Guillaume DE CHATEAUVIEUX dont la candidature vous est proposée.

Je voudrais saluer particulièrement, et remercier en votre nom Christian MUNIER qui termine cette année son mandat, après avoir œuvré pour BOURBON durant près de 25 ans en tant que Directeur Général de la branche maritime, puis administrateur du groupe, et membre du comité d'audit. Je vous propose de vous associer à mes remerciements en l'applaudissant.

Nous allons procéder à présent à la constitution du bureau de l'assemblée conformément aux statuts de la société et aux dispositions légales et réglementaires. J'appelle en tant que Président de l'assemblée pour remplir les fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Louis WAUQUIEZ en qualité de représentant de la société Jaccar Holdings, et Monsieur Henri DE CHATEAUVIEUX en qualité de représentant de la société Mach-Invest International. Ils sont aujourd'hui les représentants des deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix, présents dans la salle, et acceptent ces fonctions. Le bureau ainsi constitué, je propose que Monsieur Nicolas MALGRAIN soit désigné comme secrétaire de l'assemblée.

Conformément aux articles L.225-96 et L.225-98 du Code de Commerce, les membres du bureau de l'assemblée peuvent constater avec moi qu'aux vues de la feuille de présence, les quorums requis pour la validité de l'inauguration de l'assemblée générale mixte sont atteints. Le nombre exact d'actions et de voix présentes et représentées sera indiqué avant le vote des résolutions. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à caractère ordinaire et extraordinaire inscrites à l'ordre du jour adressé préalablement.

Pour conclure, et avant de passer la parole à Nicolas qui présentera les faits marquants de 2014, nous avons souhaité pour les 10 ans de service de l'abeille Bourbon vous inviter à son bord lors de deux journées portes ouvertes pour vous récompenser de votre fidélité à notre société. J'espère que vous serez nombreux à pouvoir vous rendre à Brest. La première photographie de l'album que nous vous offrons aujourd'hui vous donnera peut-être envie d'en savoir plus.

Je laisse maintenant la parole à Nicolas MALGRAIN qui assurera le bon déroulé de cette assemblée tout au long de sa tenue.

2. RESULTATS ET FAITS MARQUANTS 2014

Nicolas MALGRAIN :

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers actionnaires, bonjour. Avant de rentrer dans le vif du sujet, commençons par la minute Safety. Nous sommes situés au niveau -1, et cette salle dispose de trois sorties de sécurité par lesquelles s'effectuera l'évacuation si une sonnerie retentit. Vous devrez remonter au 1er étage qui est le rez-de-chaussée, le point de rencontre se situant en face de l'immeuble. Aucun exercice n'étant prévu cet après-midi, si une sonnerie retentit, elle sera donc bien réelle. Je vous remercie.

Cette assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant : je reviendrai d'abord, avec Gaël, sur les chiffres et les faits marquants de 2014. Nous entendrons ensuite le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice. Christian LEFÈVRE vous présentera les perspectives pour 2015. Nous avons décidé cette année de vous présenter ensuite quelques projets d'innovation, l'innovation étant, comme vous le savez, au cœur de la stratégie de votre entreprise depuis de nombreuses années. Nous donnerons ensuite la parole au Président qui fera un point sur la stratégie, et nous donnera sa vision de Bourbon demain. Je vous exposerai ensuite les éléments principaux du rapport du Président. Nous procéderons enfin à la présentation des résolutions, la parole vous sera alors donnée, et nous répondrons à vos questions, avant de procéder en dernier lieu au vote des résolutions.

Revenons d'abord sur les chiffres clefs et les faits marquants de cette année. D'un point de vue financier, l'année 2014 s'est caractérisée par trois points majeurs. 2014 est d'abord une année de croissance du chiffre d'affaires, et une augmentation de la rentabilité. Le chiffre d'affaires a progressé de 5,6 %, et s'établit ainsi à 1,385 milliard. Notre marge opérationnelle, que nous appelons Ebitdar, a également progressé de 1.8 point par rapport à l'année dernière par une bonne maîtrise des coûts opérationnels et des frais généraux.

De manière globale, les coûts opérationnels, hors loyers coques nues, n'ont augmenté que de 2.8 %, quand la flotte opérée augmentait de 5.1 %, et le revenu de 5.6 %. L'ensemble des segments a amélioré leur marge opérationnelle, à l'exception du segment Crew Boats qui a connu une année plus difficile. La marge opérationnelle du groupe a progressé ainsi de 10,9 % en valeur par rapport à l'année dernière, à 499.5 millions d'euros, soit une marge en hausse de 1,8 point, à 36,1 % du chiffre d'affaires.

Deuxième point majeur de l'année : 2014 a été une année de transition du modèle économique de votre entreprise où une part des navires opérés ont été cédés depuis 18 mois, et repris en location pour 10 ans. Je vous propose de regarder les principaux impacts de cette transition dans les comptes. Le premier impact sur le modèle économique est l'augmentation des loyers relatifs aux navires vendus. En effet, les cessions de navires intervenues majoritairement fin 2013 ont généré des loyers significatifs en année pleine sur 2014. Le montant des loyers s'est ainsi élevé à 110 millions d'euros, soit une hausse de 97.5 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Cet impact a réduit mécaniquement le niveau de marge opérationnelle d'une année sur l'autre. Cette transition qui sera pleinement achevée en 2016 aura encore un effet sur le résultat opérationnel l'année prochaine.

Le second impact sur le modèle économique a été l'enregistrement des plus-values liées aux cessions de navires. Les plus-values enregistrées sur 2014 se sont élevées à 61 millions d'euros, un chiffre significatif, mais en baisse de 78 millions par rapport à 2013. Ce deuxième impact a donc eu aussi un effet négatif sur le niveau de résultat opérationnel en comparaison de l'année précédente. Le troisième impact est lié à l'augmentation des provisions pour gros entretien sur les navires cédés. Lors de la cession des navires et leur reprise en location, il est constitué une provision pour grosses réparations à venir, car à la charge de la société, cette provision étant utilisée les années suivantes pour couvrir les dépenses réellement effectuées. Les provisions enregistrées en 2014 se sont élevées à 39,7 millions d'euros, ce troisième impact a également réduit mécaniquement le niveau de résultat d'exploitation avant frais financiers et impôts dans la comparaison par rapport à l'année dernière. Ainsi, la conjugaison de la bonne performance opérationnelle, et la transition du business model nous donne un résultat d'exploitation avant frais financiers et impôts de 138,6 millions d'euros à 10 % du chiffre d'affaires ajusté. Au final, le résultat net de votre entreprise s'élève à 98,7 millions d'euros, avec une part groupe à 73,7 millions d'euros.

Enfin, le troisième point majeur de l'année est une augmentation des free cash-flows par rapport à l'année dernière, à 466 millions d'euros, soit une hausse de 5 %, ce qui est la bonne nouvelle de cette année. La conséquence de cette forte génération de cash est la réduction de la dette financière de votre entreprise de 350 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, la dette nette ne s'élevait plus qu'à 1,349 milliard d'euros.

Je vous propose de revenir brièvement sur le plan « Asset Smart », et de faire un point sur son avancement. Sur notre plan de cession initial de 2,5 milliards de dollars, nous avons à ce jour engagé la vente de 1,8 milliard de dollars de navires avec trois acteurs : ICBC et Standard Chartered Bank . Nous avons annoncé que le montant total des cessions sur le plan « Asset Smart » sera adapté de manière à maintenir un ratio loyer sur résultat opérationnel inférieur à 30 %, quelles que soient les conditions de marché. En conséquence, le rythme de réduction de la dette financière sera fonction du rythme et du niveau des ventes réalisées, et de la génération de free cash-flows dans les nouvelles conditions de marché.

Concernant les objectifs de désendettement, nous maintenons les trois objectifs ou principes établis : un ratio d'endettement inférieur à 0,5 ; une dette nette sur résultat opérationnel avant loyers inférieure à 2 ; un ratio loyers résultat opérationnel avant loyers inférieur à 30 %. En ce qui concerne l'atteinte de ces trois objectifs, nous confirmons qu'il n'y aura pas d'autres investissements autres que ceux déjà engagés au titre du plan « Bourbon 2015 ».

Regardons maintenant le bilan de votre entreprise, quels ont été les événements majeurs cette année ? D'abord, et comme vous le savez, le succès de l'OPA par Jaccar Holdings et l'actionnariat de concert a modifié le paysage de l'actionnariat et donne à l'entreprise une meilleure solidité pour le futur. Si nous regardons l'évolution du cours de l'action Bourbon depuis le 1er janvier 2014, il est clair que le cours a été renforcé par l'OPA, et que depuis cette date, il a beaucoup mieux résisté aux conditions de marché que ceux de nos concurrents. Ensuite, Bourbon a réalisé avec succès sa première émission obligataire hybride de 100 millions d'euros. Cette opération a suscité un vif intérêt de la part d'investisseurs européens qualifiés, et de sociétés de gestion de portefeuilles en France. Comme vous l'avez probablement vu, nous avons complété cette émission d'une nouvelle tranche de 20 millions d'euros il y a quelques semaines, et ceci dans les mêmes conditions.

Enfin, je suis heureux de vous annoncer que les cinq grands groupes bancaires français viennent de renouveler leur confiance, et leur volonté d'accompagner Bourbon dans le futur. Nous avons en effet signé la semaine dernière le renouvellement d'un de nos financements dit club deal à hauteur de 340 millions d'euros à des conditions attractives. Ces éléments démontrent la capacité de votre entreprise à attirer de nouveaux investisseurs, et à diversifier ses sources de financement. Ainsi, et pour conclure sur un plan financier, les résultats de votre société en 2014 sont bons, et votre entreprise a réduit significativement sa dette financière conformément à sa stratégie, ce qui la place dans une meilleure position pour affronter les prochaines étapes de son développement. Nous avons été légèrement en dessous de notre objectif de croissance de chiffre d'affaires en 2014, mais nous avons dépassé notre objectif de croissance en matière de rentabilité opérationnelle. Ceci s'explique par les premiers effets des mesures prises en matière de contrôle des coûts. C'est dans ce contexte positif que le Conseil d'Administration vous propose de maintenir la distribution d'un dividende à son niveau de 1 euro par action.

Je vais maintenant passer la parole à Gaël qui va vous commenter l'année sur le plan des opérations, il fera aussi le point sur les réalisations 2014 en matière de développement durable.

Gaël BODENES :

Mesdames et Messieurs, bonjour. D'un point de vue opérationnel, nous avons accompli de bonnes performances dans un environnement difficile de ralentissement du marché des services pétroliers. Nous nous sommes concentrés sur nos fondamentaux que sont l'excellence opérationnelle auprès de nos clients, et la réduction des coûts. L'excellence opérationnelle, c'est tout d'abord la sécurité de nos équipes, nous avons enregistré un TRIR – taux de fréquence des accidents corporels déclarés par millions d'heures travaillées – de 0,76, légèrement supérieur à notre objectif, et qui nous positionne parmi les entreprises les plus performantes de notre industrie. Notre portefeuille client quant à lui s'est encore étoffé, et aujourd'hui, 10 clients majeurs, compagnies nationales et contracteurs, représentent 60 % de notre chiffre d'affaires. L'excellence opérationnelle, c'est ensuite la bonne gestion technique des 504 navires en opération. Elle s'est traduite par un taux de disponibilité technique élevée de 95,5 %. Nous sommes en avance d'un an sur notre objectif 2015 de 95 %. Cette performance conforte notre stratégie de standardisation de la flotte, et de ses équipements.

Deuxième axe enfin, la réduction des coûts, notre industrie doit être capable d'opérer à coûts optimums avec un baril à 60 dollars dorénavant. Grâce à nos navires diesels-électriques construits en série, nous disposons aujourd'hui d'une flotte standardisée unique qui nous permet de tenir nos objectifs de réduction des coûts, et de proposer aussi à nos clients des solutions économes. Parmi les événements clefs de 2014, nous pouvons noter aussi deux bonnes nouvelles : la première en juin 2014, Bourbon a pris livraison de son 500e navire, en l'occurrence un navire destiné à l'activité Subsea, le Bourbon Évolution 806. La deuxième bonne nouvelle, votre entreprise a signé en octobre 2014 un nouveau partenariat avec la Gabon Oil Company. Bourbon Gabon opère à présent 30 navires, et se veut le reflet des partenariats locaux de Bourbon avec la formation, et l'intégration, de personnel local.

Pour finir sur cette partie opérationnelle, je vous propose de faire un rapide focus sur l'activité Crew Boats dédiée au transport de passagers en découvrant quelques témoignages de nos collaborateurs. C'est une activité que nous avons créée depuis plus de 30 ans, et pour laquelle nous avons développé une véritable

expertise en inventant notamment le système de boat landing, mais place aux collaborateurs qui vous parleront de leurs métiers bien mieux que moi.

Diffusion de la vidéo

En conclusion, je dirais que plus que jamais, dans un contexte de marché difficile, nous restons concentrés sur nos fondamentaux : l'excellence dans l'exécution des services auprès de nos clients, la réduction de nos coûts d'exploitation des navires et de nos frais généraux. Le plan d'action de réduction des coûts est bien amorcé, et toute l'entreprise est aujourd'hui mobilisée pour réussir et s'adapter à la nouvelle donne des marchés de l'offshore pétrolier. Ce n'est pas parce que nous sommes dans un environnement difficile qu'il faut oublier notre responsabilité sociétale, je vous propose maintenant de faire un point sur nos réalisations en matière de développement durable.

3. FOCUS RESPONSABILITE SOCIETALE

Gaël BODENES :

Bourbon a continué son effort en termes de formation des équipes avec notamment près de 230 000 heures de formation réalisées en 2014. La campagne sur la compliance amorcée en 2013 s'est renforcée, et focalisée cette année sur un code de conduite communiqué aux 12 000 collaborateurs de Bourbon à terre et en mer. Bourbon, c'est une entreprise solidaire, elle a à plusieurs reprises, effectué des opérations de sauvetage en mer, alors que des navires étaient sur zone pour des opérations offshores en Méditerranée. Plus de 2 000 migrants ont ainsi été aidés par trois de nos navires. Par ailleurs, le Bourbon Argos est actuellement affrété pour quatre mois par l'ONG Médecins Sans Frontières pour assurer le sauvetage et le secours aux migrants au large des côtes libyennes. Bourbon reversera l'intégralité des profits de cet affrètement à Médecins Sans Frontières.

Entreprise solidaire également en signant le pacte mondial des Nations Unies, nous nous sommes engagés à promouvoir un ensemble de dix principes dans les domaines relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption. Enfin, Bourbon a lancé sa propre fondation soutenue par la Fondation de France pour développer des projets en France et à l'étranger dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la santé, et le développement des territoires. Je vous remercie.

Nicolas MALGRAIN :

Merci Gaël pour ce point sur les opérations. Après cet exposé, je vous propose d'entendre les commissaires aux comptes sur leurs rapports concernant cet exercice. Christian LEFÈVRE nous exposera ensuite la situation de notre environnement économique et les perspectives 2015. Je donne donc maintenant la parole au collègue des commissaires aux comptes.

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Hugues DESGRANGES – Associé DELOITTE :

Bonjour Mesdames, Messieurs. Nous allons avec mon confrère, Alexandre BRISSIER vous présenter un résumé des différents rapports que nous avons émis au titre de cet exercice 2014. Le sommaire se décompose de cette manière : rapport sur les comptes annuels consolidés, un rapport sur les conventions – engagements réglementés, et le rapport sur le rapport du Président sur le contrôle interne au titre de l'Assemblée générale ordinaire, et nous aurons un rapport à vous présenter sur une réduction de capital au titre de l'assemblée générale extraordinaire.

Concernant les comptes annuels, nous avons donc émis une opinion sans réserve, nous avons une justification des appréciations relatives aux titres de participation, parce que c'est un montant significatif des comptes, et pas d'observation sur les vérifications spécifiques. Sur le rapport concernant les comptes consolidés, nous avons également une opinion sans réserve, une observation technique liée à l'entrée en vigueur des nouvelles normes sur la consolidation et le contrôle, sur les normes IFRS 10, 11, 12 et IS 28 révisée, je rappelle qu'il s'agit donc d'une observation purement technique qui est faite lorsque ces normes entrent en vigueur, ce qui est valable pour toutes les sociétés qui appliquent ces normes-là, il n'y a donc pas de spécificité à ce titre-là concernant le groupe Bourbon. Il y a une justification des appréciations relatives à l'évaluation des goodwill et des navires, étant donné là aussi le montant présent dans les comptes sur ces éléments-là, et enfin, aucune observation sur les informations données dans le rapport de gestion au titre des vérifications spécifiques, et aucune observation sur l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote. Je laisse la parole à Alexandre sur les conventions réglementées.

Alexandre BRISSIER – EurAAudit CRC :

Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vais donc vous donner lecture de notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés qui se présente en deux parties : une première partie qui porte sur les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice, et autorisées par le Conseil d'administration. Il y en a donc eu une qui concerne une convention avec Monsieur Laurent RENARD, Directeur Général délégué finances, et administration de Bourbon. Il implique, compte tenu de l'ancienneté de Monsieur Laurent RENARD au sein de Bourbon, des fonctions stratégiques qu'il exerçait depuis plus de 10 ans et de sa parfaite connaissance de l'activité, de la stratégie et des perspectives de Bourbon, les informations de nature financière, économique, commerciale et technique auxquelles il avait accès, ainsi que de ses liens privilégiés avec la clientèle, un engagement de non-concurrence lié à la cessation des fonctions d'un dirigeant ayant fait valoir ses droits à la retraite a été conclu, et ce afin de préserver les intérêts légitimes de Bourbon, et des filiales constituant le groupe qu'elle anime. L'accord conclu par la société avec Monsieur Laurent RENARD en décembre 2014 pour une durée de 3 ans prend donc effet au 1er janvier 2015. Il a pour contrepartie le versement échelonné d'une somme totale de 300 000 euros, indemnité ayant un caractère de salaire, et à intervenir au plus tard les 31 janvier 2016, 31 janvier 2017, et 31 janvier 2018. Cette convention a donc été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1er décembre 2014. Il s'agissait de l'unique convention nouvelle.

La deuxième partie du rapport porte sur les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, et qui ont déjà été approuvées par l'assemblée. Il s'agit en fait de conventions que vous connaissez et pour lesquelles nous reprenons finalement une actualisation des données chiffrées à fin 2014. Nous avons, avec le groupe Cinopacific, dont les personnes intéressées sont Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, et Madame Lan VO, tout d'abord avec la société Zhejiang Shipbuilding Co, nous avons des commandes de navires assorties d'avance sur contrats, cinq navires ont donc été livrés en 2014 pour 228 millions de dollars. Nous avons des encours de commande sur deux navires pour un montant de 93,5 millions de dollars, et les acomptes versés se sont élevés à 74,2 millions de dollars, couverts à hauteur de 73,1 millions de dollars par des garanties.

Nous avons ensuite un accord-cadre de prêt de 400 millions de dollars avec la société Crownship Ltd où Bourbon était caution, le prêt a été intégralement remboursé, cette convention n'aura donc plus lieu sur l'exercice suivant.

Avec les sociétés Crown Hera Ltd, et Zhejiang Shipbuilding Co, nous avons trois conventions, une première avec huit navires pour une commande totale de 204,8 millions de dollars, elle a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 70,6 millions de dollars, couverts à hauteur de 45,8 millions de dollars. La deuxième convention porte sur cinq navires, intégralement livrés au 31/12/2014 pour un montant de 72,9 millions de dollars. La troisième convention porte sur des commandes de 38 navires. 36 navires ont été livrés, dont 16 sur l'exercice 2014, pour un montant de 342,4 millions de dollars. Les commandes en cours sur deux navires restants à livrer s'élèvent à 51 millions de dollars, avec des acomptes de 12,6 millions de dollars, non couverts par une garantie de restitution d'acomptes.

Nous avons des conventions avec les sociétés du groupe Piriou qui concernent Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX et Monsieur Christian MUNIER. Nous avons notamment avec la société Piriou Ingénierie des commandes de 42 canots de sauvetage qui ont été ramenées à 30. Au 31 décembre 2014, 26 canaux ont été livrés, dont 14 sur l'exercice 2014 pour un montant de 2,6 millions de dollars. Les commandes en cours portent sur 4 canaux pour 0,8 million d'euros, et ont donné lieu au versement d'avance sur acompte à hauteur de 0,7 million d'euros.

Avec la société des Établissements Bopp Treuils Jeb, nous avons des commandes de six lots d'équipements de pont et bossoirs, pour un montant estimé de 2,4 millions d'euros. Nous avons livré ces six lots à fin 2014, dont 3 sur l'exercice pour un montant de 1,2 million d'euros.

Pour le groupe Piriou, avec les sociétés Piriou Singapour PTE LTD et Cong Ty TNHH Dong Nam A, nous avons une commande de quatre navires type FSIV pour un montant de 29,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, un navire a été livré pour 7,4 millions d'euros, les encours portent sur trois navires restants à livrer qui s'élèvent à 21,7 millions d'euros, avec des acomptes versés à hauteur de 15,5 millions d'euros, couverts intégralement par une garantie.

Nous avons ensuite une convention avec la société Jaccar Holdings. Les personnes intéressées sont Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX et Madame Lan VO. Il s'agit d'un contrat de prestation de service

qui portait sur la cession de la participation de Bourbon au capital de la société Bourbon Ben Luc, cette cession a été intégralement réalisée au 31 décembre 2013, et la facturation effectuée sur l'exercice 2014 au titre de cette prestation s'est élevée à 108 318 dollars.

Enfin, nous avons une dernière convention avec la société Marine SAS où la personne intéressée est Monsieur Christian LEFÈVRE. Cette convention est une prestation d'assistance et de conseil, elle est arrivée à échéance le 31 mars 2014, et n'a pas été renouvelée. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'établit à 37 500 euros.

Hugues DESGRANGES :

Le dernier rapport émis au titre de l'assemblée générale ordinaire concerne le rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et nous n'avons pas d'observation en tant que commissaires aux comptes sur ce rapport.

Pour terminer, un rapport au titre de l'assemblée générale extraordinaire qui vous sera présenté ultérieurement, il s'agit d'une délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois pour annuler dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions. Nous avons émis un rapport dans lequel nous n'avons pas d'observation. Nous avons terminé avec le résumé de nos différents rapports, je vous remercie pour votre écoute.

Nicolas MALGRAIN :

Je vous remercie, Messieurs. Christian va maintenant nous présenter les perspectives de la société pour l'année à venir.

__ 5. PERSPECTIVES 2015 :

Christian LEFÈVRE :

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires, bonjour. Nous évoluons dans un marché tourmenté, mais nous allons voir que nous avons des facteurs de résilience, et que Bourbon adapte son offre de service et ses coûts à chaque situation. Suite à la chute rapide et brutale du cours du pétrole fin 2014, le prix du Brent s'est maintenu à un niveau bas au cours du premier trimestre 2015. Après un point bas en janvier 2015 à 47 dollars, il a repris des couleurs avec une moyenne de 66 dollars depuis le début du mois de mai. En conséquence, les investissements des pétroliers sont en réduction de 15 % pour les majors, à 30 % pour les indépendants, et des plans de réduction sans précédent ont été mis en place par ces clients.

Les grands champs offshore profonds, déjà validés, en cours de développement ou de construction sont maintenus. Par contre, une bonne partie des projets non validés sont repoussés, voire annulés pour certains. De ce fait, la demande de navires offshore profonds, de gros navires supply, et des navires IMR Subsea liés à l'activité sous-marine, a chuté brutalement alors que de nombreux navires sortent des chantiers de construction. En offshore continental, le marché a mieux résisté, car plutôt lié à la production des champs offshore continental. De même, en Crew Boats, l'activité se porte mieux, tant ce mode de transport constitue une alternative économique au transport par hélicoptère.

Dans ce contexte, Bourbon bénéficie de cinq facteurs de résilience pour faire face à ce nouvel environnement. Tout d'abord, l'entreprise est reconnue par ses principaux clients majeurs, compagnies nationales, pétroliers indépendants, entreprises de construction offshore, et la volonté de réduire les coûts des clients se traduit souvent par une rationalisation des achats de service de ces grands groupes qui souhaitent diminuer le nombre de fournisseurs. Certains majeurs nous disent vouloir travailler avec trois fournisseurs marine sélectionnés selon des critères précis. Tout d'abord, ils souhaitent travailler avec les meilleurs en termes de sécurité et de fiabilité de la flotte, et là, Bourbon est un leader dans ce domaine. Ils souhaitent ensuite travailler avec des généralistes capables de les accompagner partout dans le monde, ce qui est le cas de Bourbon.

Le deuxième facteur de résilience est que notre chiffre d'affaires est bien équilibré dans nos quatre segments d'activité : les navires supply offshore profond, les navires supply offshore continental, les Crew Boats, et ensuite les services Subsea. Cette répartition équilibrée atténue les fluctuations de nos revenus. Troisièmement, notre implantation est internationale avec 29 filiales opérationnelles, la plupart ont été mises en place à travers des partenariats exclusifs, gage de développement rapide et durable dans les pays concernés. Ces pays ont d'ailleurs souvent mis en place des règles de local content pour développer leur économie maritime et pétrolière. Cela profite aux joint-ventures créés par Bourbon.

Quatrième facteur, la flotte de Bourbon est unique, elle est composée de séries de navires modernes, innovants et sûrs. Ces navires de par leur design et la conception de leur propulsion sont très manœuvrants et sobres en consommation de carburant. Ils apportent des économies de carburant de 30 % en moyenne par rapport aux navires à propulsion classique, et nous disposons de huit grandes séries de navires supply et Subsea, et de sept séries de Crew Boats. Comme démontré dans le transport aérien, la standardisation est un atout considérable pour faire baisser les coûts d'exploitation et de gestion. Bourbon commence à bénéficier pleinement de l'effet de série, les premiers résultats sont d'ailleurs visibles sur nos comptes 2014.

Dernier facteur de résilience, nous arrivons à la fin de notre programme d'investissement, avec la livraison des derniers navires du plan qui interviendra en octobre 2015. Bourbon génère des free cash-flows depuis 2013, et ceux-ci seront croissants, et serviront la réduction de la dette et la distribution des dividendes. Ces cinq facteurs de résilience permettent à Bourbon de faire face sereinement à ce nouvel environnement.

Au cours du premier trimestre 2015, Bourbon a répondu aux demandes de ses clients pour réduire leurs coûts. Des accords ont été conclus avec les principaux clients sur une base de réciprocité : réduction des tarifs

journaliers contre un périmètre de contrats plus étendu, et un accès au marché élargi. En parallèle, notre focalisation sur la réduction des coûts est permanente, elle peut se traduire par le désarmement temporaire de certains navires lorsque ceux-ci n'ont pas de perspective commerciale pour les trois prochains mois. Ainsi, ces navires sont désarmés dans des abris protégés permettant de réduire drastiquement les coûts d'opération. À ce jour, 23 navires supply sont désarmés, ils seront remis en service au gré des opportunités dans les mois qui viennent.

Une autre opportunité dont nous bénéficions est le renforcement du dollar qui améliore les performances financières de Bourbon dans sa monnaie fonctionnelle, l'euro. Bourbon a conclu des contrats de couverture Euro – Dollar à un taux de change moyen de 1 euro pour 1,09 en 2016, et 1,11 en 2017 afin de couvrir la majeure partie de l'Ebitda exposé aux variations du dollar. Dans ce contexte de marché que nous venons de détailler, nous anticipons toujours pour l'année 2015 un chiffre d'affaires stable, voire en légère baisse par rapport à l'année 2014, avec une légère réduction de la marge, ratio Ebitda sur chiffre d'affaires.

Pour conclure sur ce point des perspectives, vous comprenez que nous avons les facteurs de résilience indiscutables pour résister à ces conditions de marché perturbées. Nous sommes à l'écoute de l'évolution de la demande des clients, nous adaptons nos coûts à l'utilisation des navires, et nous avons saisi l'opportunité de couvrir une partie de notre exposition au change euro-dollar pour les deux années à venir.

Nicolas MALGRAIN :

Je vous remercie Christian pour cette vision rassurante sur nos perspectives. Nous souhaitons maintenant vous faire partager quelques aspects de nos métiers en se focalisant sur les nouvelles offres de service, et le renouvellement de notre gamme de produits. Pour cela, je laisse la parole à Gaël.

_ 6. LES PROJETS DE DEMAIN :

Gaël BODENES :

Nous avons en effet des atouts indiscutables pour faire la différence et développer de nouvelles opportunités. À ce titre, je voudrais vous présenter nos projets de demain, trois projets majeurs en termes d'innovation et de service. Le tout premier, le Bourbon Arctic, c'est un navire releveur d'ancre capable d'opérer dans les glaces. Avec ses 24 500 chevaux, ce sera le navire le plus puissant de Bourbon, sa propulsion diesel électrique permettra d'optimiser la consommation de carburant. Son treuil de 500 tonnes sera capable de relever tous types d'ancres, et ceci dans plus de 1 500 mètres de profondeur. Le Bourbon Arctic pourra travailler dans les zones les plus reculées et difficiles de la planète, l'Arctique bien sûr comme son nom l'indique, mais aussi des zones comme l'Amérique du Sud, ou l'Australie. Bourbon va pouvoir dorénavant opérer dans des endroits où nous n'étions jamais allés jusqu'à présent.

Toujours dans la marine de service, je vous propose de découvrir notre second projet, le UGO 3 000. Dans le marché actuel, l'objectif de nos clients, comme le nôtre, est de réduire les coûts. En cela, le Crew Boat constitue une vraie opportunité. En effet, c'est un parfait produit de substitution à l'hélicoptère, c'est donc le bon moment pour Bourbon d'innover encore et de prendre des parts de marché à nos concurrents. Nous nous étions concentrés jusqu'à présent sur la sécurité et la fiabilité technique du navire, nous souhaitons désormais faire également la différence sur le confort. En cas d'incendie, nos Crew Boats sont souvent les premiers à intervenir sur site. Comme dans les avions, nous proposons désormais un standard business class, et avons agrandi l'espace entre les sièges pour le confort du passager.

Alors, les opportunités ne se trouvent pas seulement dans la marine de service, mais aussi dans les activités Subsea. Dorénavant, lors de la réalisation de nos opérations sous-marines, nous sommes capables de suivre en temps réel un navire qui opère à plus de 6 000 km d'ici. Cela se fait grâce notamment à des équipes spécialisées et des technologies de pointe, c'est l'ère du navire connecté. Je vous emmène sur un de nos navires au large des côtes africaines, et je vous propose de descendre à 1 500 mètres de profondeur. Il faut savoir qu'avant de descendre sous l'eau, il faut d'abord aller sur l'eau au plus près des plateformes, il nous faut des moyens, des grues spécialisées, un système de compensation active, des robots sous-marins, vous voyez la taille par rapport aux hommes. Nous quittons le navire pour revenir à Marseille, grâce au navire connecté, nous sommes dorénavant capables de suivre en temps réel et d'accompagner nos opérations en mer, sous l'eau, depuis la terre. Vous avez ici la phase de préparation. Premier exemple, la mise à l'eau d'un flexible de connexion. À partir de ce moment, le navire sera en liaison directe avec les équipes à Marseille, le navire et les robots sous-marins. Un deuxième exemple, c'est la mise à l'eau d'une tête de puits, tout au long de sa descente, elle sera accompagnée par le navire, mais aussi par les équipes à terre. Pendant ce temps, les robots sous-marins vont la vider tout au long de sa descente, jusqu'à son installation à 1 500 mètres de fond en toute sécurité.

Nicolas MALGRAIN :

Je crois que ce film sur le bateau connecté que nous venons de voir introduit très bien l'intervention qui va suivre, le Président va maintenant prendre la parole pour vous exposer notre vision de Bourbon demain.

7. LA PAROLE AU PRESIDENT :

Monsieur le Président :

Mesdames, Messieurs les actionnaires, ceux d'entre vous qui sont actionnaires de l'entreprise depuis de nombreuses années, et ceux qui ont pris connaissance de son histoire, vous savez que jusqu'en 1975, soit pendant plus de 30 ans, la société a développé un seul métier, celui de la culture et de la transformation intégrale de la canne à sucre. Après avoir réalisé la restructuration agricole et industrielle à La Réunion, et initié des valorisations complémentaires dans ce secteur, Bourbon s'est diversifié dans trois directions différentes : l'agroalimentaire à La Réunion, et la canne à sucre au Vietnam, la grande distribution à La Réunion, et à partir de cette île, de l'Océan Indien dans l'Océan Indien et au Vietnam, les activités maritimes de remorquage portuaire, le transport de vrac, et les services maritimes à l'offshore pétrolier. Le modèle de croissance de cette

deuxième période de 10 ans était d'acquérir des entreprises, d'en révéler le potentiel par l'investissement et la diversification géographique. C'est à la fin de cette deuxième phase de 10 ans que Bourbon a été introduit en bourse le 20 octobre 1998. Le conglomerat d'alors s'est vite révélé peu valorisable en bourse, et la décision fut prise de se focaliser sur un seul métier et d'en devenir le leader mondial, celui des services maritimes à l'offshore pétrolier et gazier. Avec cette dernière étape, Bourbon aura investi plus de 6 milliards de dollars dans le maritime, prenant livraison d'un navire neuf tous les 12 jours pendant 12 ans, et ayant vu ses effectifs multipliés par 12. C'est un succès unique dans l'histoire de l'industrie des services maritimes à l'offshore de ces 50 dernières années. Il est celui des femmes et des hommes de Bourbon qui servent les clients partout dans le monde, forts de leur engagement et de leurs compétences, partageant la même culture d'entreprise en dépit, ou grâce, à 90 nationalités à l'œuvre chez Bourbon.

Les trois étapes de notre croissance ont été caractérisées à la fois par une forte croissance du chiffre d'affaires, et notamment de celui du métier objet de la focalisation totale de nos activités : l'offshore, par une valorisation continue de Bourbon illustrée par la valeur totale de l'entreprise détenue par ses actionnaires, tout en bénéficiant de la liquidité de la bourse depuis fin 1998. Et enfin par un souci constant du rendement cash pour l'actionnaire de long terme, la masse des dividendes distribués par Bourbon à ses actionnaires de 1980 à 2010 a augmenté en moyenne de 17 % par an.

Depuis 2010, nous avons complété notre flotte pour affirmer clairement notre position de leadership en poursuivant le même modèle économique : navires innovants construits en série, économes en carburant pour les clients ; excellence opérationnelle en matière de sécurité et de fiabilité de la flotte ; implantation internationale auprès d'une clientèle diversifiée ; et répartition équilibrée entre les différents segments du Subsea, de l'offshore profond et continental, ainsi que de l'activité de transport par Crew Boats. Vous reconnaissez les facteurs de résilience de Bourbon. Cette dernière étape s'est accompagnée d'une politique volontariste de désendettement par cession et reprise en location contenue d'une partie de la flotte, et d'une forte réduction des investissements qui seront terminés en 2016. Bourbon inaugure également une phase de génération de flux nets positifs de trésorerie, ce que nous n'avions pas connu depuis des années, je dirais même depuis que je suis là.

Aujourd'hui, trois constatations s'imposent à notre considération. Tout d'abord, les efforts réalisés pour devenir ce qu'est Bourbon aujourd'hui n'ont pas encore porté tous leurs fruits, la matérialisation de notre succès dans nos résultats financiers est contrariée par une conjoncture défavorable de l'activité pétrolière actuellement à un point bas dans son cycle d'évolution. Deuxièmement, la bourse n'a reflété que rarement la valeur économique de l'entreprise, ces décalages conduisent ceux qui achètent à le regretter, et génèrent incompréhension et parfois découragement chez celles et ceux qui travaillent pour obtenir de bons résultats pour Bourbon partout dans le monde. La valeur de l'entreprise, c'est le résultat de sa génération de liquidités, l'Ebitda, et de ce que nous en faisons, l'investissement lorsqu'il s'agit d'atteindre nos objectifs de croissance, la réduction de la dette pour être en mesure de préparer l'avenir. La valeur de l'entreprise, c'est également ce qu'elle rapporte à ses actionnaires. Par exemple, si le rendement annuel attendu est de 4 %, 1 euro de dividendes valorisent l'action à 25 euros. De 2010 à nos jours, vous pouvez constater qu'au regard de ces deux critères, un multiple de l'Ebitda moins les dettes et la valeur par capitalisation des dividendes, le marché a anticipé le cours de Bourbon à la hausse, ou à la baisse, et ceci dans des proportions importantes. Aussi, après l'OPA de Jaccar Holdings de juin 2014, la question est posée de savoir si au regard des attentes des actionnaires de long terme, la bourse à Paris est la seule solution possible. Dans ce contexte, ma conviction est que l'engagement de nos équipes, la qualité de notre flotte de navire, une meilleure maîtrise des coûts, et le retour à un environnement de marché

favorable vont produire le moment venu la forte rentabilité que l'on est en droit d'attendre de la position de leadership de Bourbon. Enfin, les arbres ne montent pas au ciel, il y a une limite à notre modèle de croissance de plus de navires pour plus de parts de marché, atteindre cette limite si ce n'est pas déjà le cas ne peut pas constituer l'unique volet de notre vision pour l'avenir.

Votre Conseil d'Administration, les équipes dirigeantes et moi-même avons compris que désormais, Bourbon doit viser trois objectifs : capitaliser sur la confiance des clients, leur apporter plus de services à partir de la plateforme que constituent nos navires, et acquérir dans ces domaines une position de leadership ; conserver une structure financière solide et maintenir cet atout pendant les prochaines années ; gérer l'entreprise de manière à garantir une progression régulière du pouvoir d'achat et du dividende. Mesdames, Messieurs, chers actionnaires, le monde dans lequel nous vivons connaît une mutation non pas légère, mais d'un ordre de grandeur, dont les effets ne sont pas totalement perceptibles, mais que rien n'arrêtera. Cette nouvelle phase de déconstruction et de reconstruction comme une conséquence inévitable de la révolution numérique va transformer les façons dont seront imaginés produits, distribués et consommés les biens et les services dont notre société découvrira avoir besoin.

Pour réinventer son modèle, Bourbon doit relever quatre défis. Tout d'abord, celui de la sécurité et de la conformité pour être fiable et irréprochable, dans notre environnement pétrolier et gazier, c'est la plus forte barrière à l'entrée. Ce sont des conditions sans lesquelles les clients n'acceptent plus de vous conserver comme fournisseur de services, pensons aux événements du Golfe du Mexique et à leurs conséquences par exemple. Au-delà de l'équipement des navires et des procédés d'exploitation à respecter, c'est avant tout sur l'ensemble des personnes à l'œuvre chez Bourbon que reposent notre conformité et notre excellence dans ces deux domaines.

La révolution numérique est un fait, ses conséquences ne sont pas visibles par tous avec la même intensité, mais nous sommes tous touchés. La manière dont vont être gérées les nouvelles attentes des clients, la fiabilité des navires, la performance opérationnelle, la conformité réglementaire, les attentes du personnel, et la transparence des impacts de notre activité sur la société et l'environnement va subir une mutation qui s'invente en se réalisant. C'est la nouvelle frontière. Les conséquences en matières stratégiques et concurrentielles restent à découvrir, ou mieux à imaginer et à mettre en œuvre.

Troisièmement, le conflit de gérer la complexité, les clients vont de plus en plus attendre de leurs fournisseurs qu'ils soient des virtuoses de leur métier, c'est-à-dire qu'ils produisent les biens, ou rendent les services d'une grande complexité sans que celle-ci apparaisse à l'exécution. Nous avons tous en tête le pianiste virtuose qui réalise des choses d'une grande complexité en nous donnant l'impression que c'est très facile. Nous devons gérer la complexité pour délivrer une prestation avec simplicité et efficacité dans un environnement où vont se redéfinir les champs concurrentiels, les business model, l'organisation, et l'interrelation entre les acteurs dans l'entreprise, car il s'agira de développer la capacité de gérer le processus sans forcément en réaliser soi-même toutes les étapes.

Enfin, il faut rester agile. Être agile, ce n'est pas un aspect de tempérament ni une question de charisme. Être agile, c'est un trait de caractère qui se forge par la discipline et la pratique régulière du débat dans le processus

de décision. C'est difficile, mal vu, dans un monde où toute contestation de la pensée unique, tout écart par rapport au benchmark, toute remise en cause des solutions à la mode sont suspectes et, a priori exclues. Bourbon devra rester agile, et pour cela, écouter, étudier, débattre, respecter et bâtir sa propre conviction sur la vérité des faits.

À la lumière de ce qui précède, vous comprenez que Bourbon, demain, ne peut se concevoir comme la répétition de ce qui a été fait jusqu'à présent, cela ne peut pas se décrire dans un plan pluriannuel comme nous l'avons proposé en 2002, en 2007, puis en 2010. En revanche, ce que nous sommes aujourd'hui est une base unique à partir de laquelle se projeter vers ces nouvelles frontières, dans ces nouveaux modèles d'entreprise, avec agilité et ambition pour adopter, quand c'est nécessaire, les nouveaux modèles susceptibles de garantir à chaque partie prenante de l'entreprise croissance et création de valeurs, et notamment à vous les actionnaires de long terme de Bourbon, protection de la valeur de l'entreprise et progression régulière du dividende. C'est ce à quoi nous allons désormais nous consacrer, je vous remercie de votre confiance.

8. LE RAPPORT DU PRESIDENT :

Nicolas MALGRAIN :

Je vous remercie Président. Nous allons passer maintenant à la partie que nous appelons rapport du Président.

Cette année a vu une forte évolution du Conseil d'Administration et de sa façon de fonctionner. Le Conseil se compose de dix membres, sept hommes et trois femmes. Faisant suite à la conclusion d'un pacte constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société, signé le 26 juin 2014, entre la société de droit Luxembourgeois, Jaccar Holdings, la SAS Cana Tera, Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, Monsieur Henri D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, la SAS Mach Invest, et la société de droit Luxembourgeois Mach Invest International, pacte entré en vigueur le 30 juin 2014 pour une durée de 5 ans à compter de cette date, le règlement intérieur du Conseil et la structure de sa composition ont été modifiés. Jaccar Holdings est représenté par trois administrateurs, Mach Invest est représenté par deux administrateurs, quatre administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF complètent le Conseil.

Le Conseil est par ailleurs assisté dans ses travaux par un censeur disposant d'une voix consultative et non délibérative, et assisté de deux comités spécialisés dont les Présidents sont chacun des administrateurs indépendants, s'assurant de la réalisation des missions qui leur sont confiées. La mission du Conseil est de déterminer les orientations de l'activité de la société, et de veiller à leur mise en œuvre. Il étudie notamment les points suivants : le suivi de la gestion courante des activités de Bourbon, examen des comptes financiers et comptes rendus des comités spécialisés du Conseil ; suivi de la concurrence et de l'environnement des activités dans lesquelles opère le groupe, préparation de l'assemblée générale annuelle. Il assure également le suivi des grandes orientations stratégiques du groupe, le modèle économique, suivi et accord pour de nouveaux investissements, suivi des partenariats locaux, des décisions de création des nouvelles joint-ventures, politique de couverture de change. Troisièmement, le Conseil a pour mission le fonctionnement des organes sociaux, mission du Président, examens de la candidature d'un nouveau directeur général délégué,

fixation des rémunérations des mandataires sociaux, composition du Conseil, et recrutement de nouveaux administrateurs, plan de succession des hauts potentiels. Enfin, le Conseil assure le suivi des systèmes de contrôle interne.

Le Conseil a décidé de tenir deux fois par an des sessions de prise de décisions importantes se déroulant sur une journée et demie afin d'aborder les sujets stratégiques de façon approfondie. En novembre dernier, les administrateurs ont également bénéficié d'un séminaire d'intégration d'une journée pour permettre aux nouveaux administrateurs de bien appréhender les différents métiers de Bourbon, et le fonctionnement de l'entreprise. Cela a également permis au Conseil de rencontrer différents cadres occupant des postes clés dans la société. Par ailleurs, le Conseil est assisté par les membres du comité exécutif de la société, soit le directeur général, et les directeurs généraux délégués lors de chacune de ses réunions.

Le Conseil dispose de deux comités qui sont présidés par des administrateurs indépendants : le comité d'audit qui s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 100 %, il examine notamment les questions relatives à la revue des comptes et de la situation d'endettement, au suivi des conventions réglementées et à l'audit interne. Le deuxième comité est celui des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qui s'est réuni deux fois avec un taux d'assiduité de 100 %, ses fonctions concernent la revue de la composition du Conseil d'Administration, la rémunération des mandataires sociaux, les plans de succession, l'évaluation des personnels, ainsi que les plans de stock-options, et d'actions gratuites à soumettre au Conseil d'Administration.

Désormais, les entreprises doivent soumettre pour avis à l'assemblée générale des résolutions portant sur la rémunération des mandataires sociaux, encore appelés C&P, qui veut dire « prononcez-vous sur le mécanisme de rémunération ». Cette consultation vous sera demandée au titre des résolutions numéro 9 à 11, puis soumises à votre vote. Il s'agit des informations exhaustives suivant le format recommandé par le Code AFEP-MEDEF auquel nous nous référons. Dans le rapport de gestion du document de référence 2014, c'est au chapitre 3.3.1 à la rubrique « rémunération du Président du Conseil d'Administration, du directeur général, et des directeurs généraux délégués ». Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations et de la gouvernance. Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, ne perçoit aucune rémunération de Bourbon, hormis les jetons de présence.

Les rémunérations du directeur général, et des directeurs généraux délégués sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable annuelle, ainsi que certaines années d'une allocation d'options de souscription, ou d'achat d'actions liées à des conditions de performance. Sur la partie fixe, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance veille à ce que les rémunérations fixes soient en cohérence avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres occupant des positions clés dans le groupe. Le comité évalue par ailleurs l'homogénéité de la politique de rémunération vis-à-vis des sociétés du SBF 120 de même taille, et pour des positions similaires, ainsi qu'au regard d'entreprises internationales opérant sur le même marché d'activité. Sur la partie variable, le Conseil d'Administration a défini depuis quelques années une procédure de calcul assise sur la rémunération fixe, la part variable pouvant atteindre un maximum de 70 % de la rémunération fixe si les objectifs sont dépassés. Les critères sont revus de manière annuelle, et alignés pour une partie sur les objectifs des cadres clés du groupe. Ces critères sont structurés comme suit : 40 % des objectifs sont liés aux opérations performance de sécurité, des opérations, et taux de disponibilité de la flotte,

40 % sur les objectifs économiques et de performance financière liée à la rentabilité, et 20 % sur des objectifs qualitatifs à la discrétion du Conseil.

Penchons-nous maintenant sur les résolutions qui nous sont proposées cette année. Le texte intégral de ces résolutions a été envoyé à chaque actionnaire avant la convocation. Ces résolutions ont par ailleurs été publiées au BALO, in extenso, dans le journal spécial des sociétés, et mises en ligne sur notre site internet. J'attire votre attention sur deux résolutions :

Nous vous proposons la candidature d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Guillaume D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX. Par ailleurs, pour encourager l'actionnariat stable, nous proposons l'instauration d'une majoration du dividende de 10 % au bénéfice de chaque actionnaire qui justifie à la clôture d'un exercice d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins, et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre de cet exercice. Cette résolution, si elle est votée, verra sa première application en 2018 au titre du dividende versé pour l'exercice 2017.

Nous proposons après débat, au titre de l'assemblée générale ordinaire, les douze résolutions suivantes :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, et approbation de la convention nouvelle conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Renouvellement de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER en qualité d'administrateur.

Renouvellement de Monsieur Philippe SALLE en qualité d'administrateur.

Renouvellement de Monsieur Mahmud B. TUKUR en qualité d'administrateur.

Nomination de Monsieur Guillaume D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX en remplacement de Monsieur Christian MUNIER en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir.

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, Président du Conseil d'Administration.

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Christian LEFÈVRE, Directeur général.

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Messieurs Laurent RENARD, Gaël BODENES, et Nicolas MALGRAIN, directeurs généraux délégués.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le dispositif de l'article L. 225-209 du Code du commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Concernant les résolutions pour l'assemblée générale extraordinaire, quatre résolutions vous seront proposées :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond.

Instauration d'un dividende majoré, modification corrélative de l'article 25 des statuts.

Mise en harmonie des statuts de la société.

Pouvoirs pour réaliser les formalités.

9. QUESTIONS ET REPNSES :

Monsieur le Président :

C'est le moment où la lumière va venir sur vous, car je vais passer la parole aux actionnaires qui désirent poser des questions ou demander des renseignements complémentaires sur les rapports qui viennent d'être présentés. Je vous informe par ailleurs que ces débats sont enregistrés.

Intervenant de la salle :

Merci Président. Je vais essayer de m'exprimer comme je peux, et certainement faire grincer des dents. Pour moi, il y a des contradictions dans ce que vous nous avez exprimé. Je me souviens d'une certaine époque où nos bateaux ont été attaqués, de vous avoir posé la question de savoir pourquoi nous n'armions pas nos navires. Vous m'aviez dit que nous ne pouvions pas faire cela, c'était contraire, etc. J'ai cru comprendre ensuite à certaines occasions que vous auriez négocié avec " des pirates " pour récupérer vos équipages en bon état dans les meilleurs délais. Il y a déjà une contradiction. Vous nous parlez aujourd'hui que vous avez loué un navire, puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait un retour financier, à une ONG, vous nous dites ensuite que les bénéfices de cette opération seraient ensuite retournés à l'ONG, je ne comprends pas bien parce que si vous voulez faire une action de charité, vous louez les navires à prix coûtant, il n'y a pas de bénéfice, il n'y a donc rien à distribuer après.

D'autre part, s'il se trouve que nous avons des navires qui sont libres, disponibles, que nous ne savons pas quoi en faire, toute opportunité est bonne dès l'instant où elle n'est pas contraire aux lois pour les rentabiliser, mais on voit bien que le dossier est aujourd'hui complexe puisqu'au niveau européen, les Gouvernements ne sont même pas capables de s'entendre sur les méthodes, je ne vois pas pourquoi une entreprise privée irait se mêler de ces opérations-là qui relèvent des Gouvernements. Dans ce que j'ai compris, vous n'avez pas été chargé de mission par l'Etat français, c'est de votre propre chef, enfin vous allez vous expliquer à ce sujet. Je trouve donc qu'il y a des choses qui sont de mon point de vue incohérentes.

Par ailleurs, vous nous dites qu'un des principaux collaborateurs est parti en retraite, comme vous affichez la moralité comme étant une des caractéristiques de votre société, qu'il n'y a pas de corruption, etc., c'est très bien, mais je ne vois pas pourquoi un collaborateur qui s'en va ne serait pas lui aussi astreint à cela, et qu'on dusse le payer, et le surpayer pour éviter qu'il ne lui vienne à l'idée de trahir son employeur qui l'a mis à la retraite. S'il est parti à la retraite, c'est la loi des générations, il faut bien partir un jour, je ne veux pas dissenter là-dessus, je n'attaque pas la personne ni la qualité de la personne, je veux dire qu'à l'époque, on les torturait pour ne pas qu'ils parlent, j'ai moi-même signé dans mon contrat des obligations de confidentialité et autres, je suis sous le coup de la loi, et peux me retrouver en prison si je trahis ; et aujourd'hui, on paye les gens pour qu'ils se taisent. Il y a là quelque chose qui, pour moi, n'est pas correct, j'aimerais donc bien avoir plus d'explications là-dessus.

Monsieur le Président :

Je vais répondre aux deux dernières questions, et Christian LEFÈVRE vous parlera de la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés lorsque les personnes de notre entreprise sont prises par des pirates.

Concernant l'opération de location de notre bateau à Médecins Sans Frontières, il n'y a bien entendu aucune contradiction puisque, vous l'avez dit vous-même, nous aurions pu faire l'opération à prix coûtant, mais une opération avec un bénéfice que nous reversons, c'est bien une opération à prix coûtant. Nous ne sommes donc pas mandatés par qui que ce soit, nous faisons un travail qui est d'opérer des navires pour le compte de clients, et nous écoutons notre cœur lorsqu'il s'agit d'en reverser les bénéfices à ceux qui œuvrent pour réduire la peine d'hommes et de femmes qui se trouvent dans cette situation.

Concernant le départ à la retraite de Laurent RENARD, nous avons tenu à faire en sorte, alors qu'il partait sans aucune autre forme d'indemnité qu'on retrouve dans d'autres grandes entreprises, qu'il puisse partir avec une certaine somme que nous lui avons allouée de manière à ce que cette somme soit empreinte d'une forme de contrepartie, c'est la contrepartie que vous avez décrite avec sans doute un peu d'excès qui a été retenu.

Christian LEFÈVRE :

Concernant la piraterie maritime, nous avons donc deux types d'exploitation, nous avons des navires qui transitent dans l'Océan Indien, qui est un océan avec pas mal d'attaques de pirates, et là, la législation française et internationale nous permet d'avoir des hommes armés à bord de ces navires durant les transits dans l'Océan Indien. Ensuite, nous avons des navires qui sont stationnaires dans les pays dans lesquels ils travaillent pour l'offshore pétrolier, et là, nous n'avons pas d'hommes armés sur ces navires, mais nous organisons une sécurité externe puisque les clients affrètent des Patrol-boats armés qui escortent les navires et protègent les champs pétroliers offshore. Nous avons eu hélas quelques navigants marins kidnappés par le passé, ils ont été libérés sains et saufs au bout de quelques semaines, les opérations de discussions, de négociations comme vous le disiez, sont toujours conduites par les autorités des pays dans lesquels nous opérons, et les opérations de libération sont également faites par les autorités des pays dans lesquels nous opérons.

Intervenante de la salle :

Vous nous avez donné une mauvaise habitude d'avoir de temps en temps des actions gratuites, avez-vous l'intention de continuer ou d'arrêter ?

Monsieur le Président :

Comme vous l'avez constaté, alors que c'était un deuxième anniversaire, nous ne l'avons pas fait cette année. Nous observons que lorsque la valorisation des entreprises est négative, la distribution d'actions gratuites a tendance à faire baisser le cours du titre, alors que lorsque la distribution d'actions gratuites se fait dans un contexte de bourse positive, cette distribution n'entraîne très souvent pas en proportion la baisse du cours du titre. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait cette année, mais cela ne veut pas dire que nous avons décidé de cesser pour toujours, c'est donc quelque chose qui pourra revenir le moment venu.

Jean Luc ROMAIN, Analyste Financier CM CIC :

Je représente le groupe CIC. J'ai une question sur l'âge de votre flotte, elle est très jeune à 6,3 ans, l'arrivée au bout de votre plan d'investissement fait que votre flotte va commencer à vieillir d'un an tous les ans, y a-t-il un âge moyen que vous ne voulez pas dépasser ?

Monsieur le Président :

Oui, la manière dont on raisonne, ce n'est pas tellement un âge moyen, c'est tout d'abord de considérer à l'intérieur de la flotte ce que nous appelons les navires qui sont conformes à notre stratégie, et vous avez vu dans la présentation qu'aujourd'hui, 80 % de notre flotte est conforme à notre stratégie, c'est-à-dire que la spécification des navires correspond à la stratégie de Bourbon. Cela veut dire a contrario que 20 % de notre flotte, même si elle est de bonne qualité n'a pas les caractéristiques de conduite en série, équipement standardisé, manière de faire l'entretien et fiabilité telle qu'on peut l'observer par ailleurs. Nous allons donc d'abord nous attacher à réduire la flotte qui est non conforme de manière à tendre vers un pourcentage de conformité le plus important. Ensuite, nous estimons qu'au-delà de 10 – 12 ans, il faut commencer à se poser la question sur le bien-fondé de conserver ce navire à l'intérieur de la flotte, et cela dépend là des conditions de marché, si cette période arrive dans une condition de marché favorable, nous saisissons sans doute ces opportunités, si cela arrive dans période moins favorable, nous attendrons peut-être 1, 2 ou 3 ans avant de le faire. Mais notre objectif est avant tout d'avoir une flotte qui soit conforme aux objectifs de Bourbon, qui soit à la pointe en termes de services rendus aux clients, d'innovation et de la capacité à faire baisser les coûts des clients, et pour nous à opérer avec des coûts les mieux maîtrisés possible avant les critères purement d'âge, même si au-delà de 10 – 12, on commence à regarder sérieusement. Ce n'est pas par hasard que lorsque nous avons pris en location des bateaux que nous avons vendus neufs, nous l'avons pris pour une période de 10 ans. Si l'idée est de savoir dans combien de temps nous allons recommencer à investir, je suis sûr que je lirai cela dans une de vos notes !

Olivier KERFAN – actionnaire individuel :

J'ai une question justement concernant votre flotte de navires, quelle est la nouvelle efficacité que vous avez versus celle que vous aviez il y a une dizaine d'années avant d'engager tout ce processus de changement de positionnement sur le marché ?

Christian LEFÈVRE :

Je vous pense que vous parlez des propulsions diesel électriques, et du positionnement dynamique. Nous avons donc apporté sur le marché de l'offshore continental, qui était traditionnellement réservé aux flottes de navires très traditionnelles à deux hélices classiques et deux moteurs, nous avons apporté des technologies de l'offshore profond, c'est-à-dire des propulsions diesel électriques beaucoup plus flexibles avec des propulseurs qui tournent sur 360° qui nous permettent de tenir au point fixe à l'aide d'un positionnement dynamique près des plateformes sans nous ancrer, sans nous amarrer, et cela a été une véritable révolution dans l'offshore traditionnel petit fond dont les fonds sont de plus en plus encombrés par des câbles, des pipes de tous ordres, et où il devient très dangereux et difficile de s'ancrer ou de s'amarrer sur les plateformes. Ensuite, il y a eu les innovations des fameux navires à étraves inversées, où là, l'objectif était d'avoir des navires plus marins dans le très mauvais temps lorsque la mer est de l'avant, on peut maintenir des vitesses beaucoup plus élevées, et réduire la consommation de 20 à 30 %. Ce sont donc les principales innovations qui ont été faites, et ensuite, le nouveau Crew Boat que nous avons présenté où l'intérêt était d'avoir un Crew Boat avec les mêmes organes de propulsion pour garder la standardisation dont nous avons parlé des organes de propulsion, et donc la fiabilité, et nous avons complètement redessiné le bateau pour qu'il y ait 30 % de plus en volume pour le confort du passager dans les superstructures, tout en gardant la même vitesse d'exploitation. Le nouveau Bourbon Arctic n'a pas cette étrave inversée, mais il a une étrave d'un nouveau design qui est très équivalent à l'étrave inversée que nous avons faite il y a maintenant 8 ans, il est classé Glace, et il a une capacité de transport de plusieurs ancres sur le pont, c'est-à-dire de l'ensemble des ancres et des chaînes qui sont nécessaires pour ancrer une plateforme dans les régions du Grand Nord, et il peut aller et faire l'opération en une fois, et rester ensuite pour faire le ravitaillement de la plateforme.

Intervenant de la salle :

Le Bourbon Arctic est une étrave à bulbe qui est un petit peu l'inverse de ce qui se fait sur les navires opérant en glace actuellement autant que je sache, est-ce cela ?

Christian LEFÈVRE :

Oui, c'est une étrave à bulbe. Attention, le navire est classé glace, mais vous savez qu'il y a plusieurs catégories dans la classe, ce n'est pas un brise-glace capable d'ouvrir une route lorsque la glace est formée, c'est un navire qui peut suivre un brise-glace, ou travailler dans des mers où il y a ce que nous appelons des glaçons, mais pas de la glace formée.

Intervenant de la salle :

Je voudrais revenir sur une intervention précédente à propos de tout ce qu'il se passe au fond des mers, je présume quand même que les différentes sociétés qui ont implanté des câbles sous-marins ou des pipes, enfin tout ce qui peut traîner au fond de la mer d'utile, il doit y avoir des cartes qui existent de cela, et au sein desquelles vous choisissez vos zones d'ancrage.

Christian LEFÈVRE :

Il y a bien sûr des cartes très précises de tout ce qui est au fond des mers, mais il y a de nombreux câbles et de pipes qui partent de chaque plateforme, et quand nous devons nous ancrer dans les petits fonds pour rester une dizaine d'heures près de la plateforme, on s'ancre près de la plateforme pour être à disposition de la grue, et cela devient là une véritable araignée qui devient très dangereuse. L'avantage du navire à positionnement dynamique est qu'il peut rester pendant des heures sous cette plateforme sans ancrage et sans amarrage.

Intervenant de la salle :

Je vais revenir sur la proposition que vous avez faite d'entrée de jeu à propos des portes ouvertes sur les navires, mais avez-vous prévu un transport pour nous emmener à bord ? Brest n'est quand même pas à côté, c'est bien gentil de nous inviter, mais c'est un peu compliqué individuellement de s'y rendre alors que nous pourrions avoir une expédition.

Monsieur le Président :

La difficulté est de trouver un train qui parte pour les actionnaires de Nice, qui passe par Limoges, qui fasse un arrêt à Saint-Esprit, qui passe par Paris, et finisse à Brest. Nous avons donc finalement trouvé plus simple de laisser la partie voyage à votre charge, et de vous accueillir à l'arrivée. C'est une très belle destination de vacances, vous pouvez déjà programmer un peu vos vacances.

Intervenant de la salle :

Il n'y a que les rentiers qui sont en vacances, les autres n'y sont pas encore ! Bien souvent, dans ce genre d'opérations, quand une société invite ses actionnaires, on commence par prendre ceux que nous connaissons, c'est-à-dire ceux qui participent aux assemblées générales. Je ne vois absolument aucun inconvénient que les portes soient ouvertes à tous les actionnaires, mais en général, s'il y a quelque chose à faire, on le fait pour ceux qui ont l'habitude de participer à la vie de l'entreprise.

Monsieur le Président :

C'est un début de discrimination sur laquelle je préfère ne pas m'aventurer.

Intervenant de la salle :

Faites un club d'actionnaires à ce moment-là !

Monsieur le Président :

C'est effectivement une autre voie.

Marie-Pierre CAZENAVE – actionnaire particulière :

Je voulais savoir quel est dans votre stratégie, dans votre plan à 1 an, 3 ans, 5 ans, le cours du baril que vous avez retenu pour faire vos évaluations et votre stratégie ?

Monsieur le Président :

C'est très difficile parce qu'il y a autant d'estimations qui sont faites que de personnes qui se penchent sur la question, et on observe souvent que le pourcentage d'erreur est proche de 100 % tant il est difficile de prédire ce genre de choses. Nous travaillons avec nos clients, et comme nous sommes dans des activités à la fois de production et d'exploration et de développement, l'impact du cours du baril est assez différent suivant ces deux zones ou ces deux métiers. Dans la production, en dehors de la demande des clients de réduire les tarifs, il faut continuer à servir les plateformes sans lesquelles la production s'arrêterait. En revanche, les grands projets et notamment ceux dans l'offshore profond qui nécessitent une programmation et des budgets très importants font l'objet de discussions avec les clients. Quant à savoir s'ils les arrêtent, s'ils les repoussent, s'ils les décalent, eux-mêmes se basent sur leurs propres estimations, chaque entreprise ayant des coûts de développement différents.

Je peux vous livrer simplement une idée parmi d'autres sur laquelle je me base personnellement, je pense que nous devrions voir une inversion de notre activité à partir du deuxième semestre de l'année prochaine, et comme nous sommes une entreprise qui ne bénéficie de cette inversion que décalée dans le temps puisque c'est d'abord les rives de forage puis les bateaux de service, la sismique, etc., nous pensons que ce sera sans doute à la fin de l'année prochaine que devrait se matérialiser l'impact chez Bourbon de l'inversion de tendance si elle a lieu au milieu de l'année 2016. Si elle avait lieu avant, nous en bénéficierions évidemment avant. Vous avez observé que l'entreprise a été très proactive pour faire face à cette situation dont l'intensité et la brutalité étaient assez inhabituelles, et ce côté proactif dans la gestion de la situation a eu deux composantes, la première est de se rapprocher des clients et d'essayer de trouver avec eux une négociation équilibrée entre l'amélioration des conditions que nous leur consentons et l'augmentation du travail qu'ils nous donnent en contrepartie. La deuxième direction a été de retirer de l'activité des navires. Un navire en activité peut coûter entre 5 et 15 000 euros de coûts d'exploitation, et si nous organisons proprement le retrait d'activités, le désarmement de ce navire, nous pouvons tomber à des coûts qui sont de 1 000 euros par jour. Vous voyez que l'impact est très important puisque d'un côté, en organisant le retrait d'un certain nombre de navires de l'activité, nous allons considérablement baisser nos coûts, et de l'autre côté, les navires restants vont avoir un taux d'utilisation très élevé. Aujourd'hui, nous avons 23 navires parmi les gros qui sont désarmés, ceux restants ont des taux d'utilisation qui sont supérieurs à 90 %, et nous avons pensé qu'agir de cette manière était prendre

les devants par rapport aux conséquences que pouvait avoir une réalité dont on n'allait pas changer le sens sur l'entreprise, et je pense que vous en verrez les conséquences dans les comptes de l'entreprise tout au long de cette année 2015.

Intervenant de la salle :

Je rebondis sur la question de Madame, je pensais un peu plus à long terme, toute notre activité est basée sur l'exploitation pétrolière, exploration et production, et pourtant, il va y avoir un changement de paradigme en termes de production d'énergie au niveau mondial, nous allons peut-être aller sur du développement d'énergie éolienne, en mer et autres, aurez-vous des navires qui seront capables de partir sur cette nouvelle direction, de façon par exemple à maintenir en mer des ensembles d'éoliennes, ou des ensembles d'autres sources d'énergie qui seraient mises en mer pour ne pas les avoir en terre ? C'est une question d'évolution sur les 5 à 10 années à venir.

Christian LEFÈVRE :

Les énergies renouvelables nous intéressent, et les navires qui servent aujourd'hui les plateformes de forage sont aussi capables de travailler avec les éoliennes. Nous avons d'ailleurs déjà réalisé des opérations au large du Portugal où nous avons installé et ancré des éoliennes flottantes. Après, concernant le changement de paradigme, tout est une question de timing, il faut savoir qu'aujourd'hui, l'énergie éolienne en mer représente moins de 1 % de l'énergie disponible aujourd'hui par exemple en France. Nous surveillons ce marché, nous avons des navires capables d'opérer, et s'il se développe, nous pourrions bénéficier des opportunités.

Monsieur le Président :

Si nous en restons à la question sur les navires, je pense que c'est la bonne réponse, nous aurions pu comprendre aussi votre question sur si le pétrole disparaît, que va faire Bourbon ? Je vous propose de laisser cela pour une autre fois de manière à ne pas rallonger l'assemblée, et de permettre à Nicolas de procéder au vote des résolutions.

_ 10. VOTE DES RESOLUTIONS :

Nicolas MALGRAIN :

Nous allons donc procéder au vote des résolutions. Je vous rappelle les règles légales de quorum pour cette assemblée : le quorum requis pour l'assemblée générale ordinaire est de 1/5e des actions ayant le droit de vote, et pour l'assemblée générale extraordinaire, le quorum requis est de ¼ des actions ayant le droit de vote. D'après les chiffres qui viennent de m'être communiqués, pour l'assemblée générale ordinaire, nous avons 607 actionnaires présents ou représentés, ce qui constitue 81,94 % des actions composant le capital avec droit de vote, soit 81,94 % du nombre total des droits de vote. Pour ce qui concerne les décisions qui relèvent de l'assemblée générale extraordinaire, nous avons un chiffre de 81,02 %, le quorum est atteint.

Je vous rappelle que l'assemblée générale statuera aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée ordinaire de la première à la douzième résolution, et aux conditions de quorum et de majorité requise pour une assemblée extraordinaire de la treizième à la seizième résolution.

Je demande à l'assemblée générale conformément à la recommandation de l'autorité des marchés financiers de me dispenser de donner la lecture intégrale du texte des résolutions dont les actionnaires ont pu prendre connaissance avant la réunion, je vous propose de n'en lire que le résumé, le titre et le numéro de chaque résolution apparaîtront à l'écran. Nous procéderons par vote sur bulletin à lecteur optique. Les votes émis par correspondance seront ajoutés à vos notes. Je vous précise que les abstentions seront comptabilisées à part des votes contre.

Nous allons donc tout d'abord procéder au vote des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire. Première et deuxième résolution, il vous est proposé d'approuver le bilan, le compte de résultat, et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du Président, et le rapport des commissaires aux comptes y afférant, ainsi que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport du Conseil et des commissaires aux comptes y afférant.

Troisième résolution, il vous est proposé d'approuver la distribution d'un dividende net de 1 euro par action.

Quatrième résolution, il vous est proposé d'approuver la convention nouvelle mentionnée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Il est rappelé que les actionnaires intéressés à une convention réglementée conclue avec la société ne prennent pas part au vote.

Cinquième à huitième résolution, il vous est proposé de renouveler les mandats de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Messieurs Philippe SALLE, et Mahmud TUKUR en tant qu'administrateurs pour une durée de 3 ans. Il vous est proposé de nommer Monsieur Guillaume D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX en remplacement de Monsieur Christian MUNIER en tant qu'administrateur pour la durée à courir sur son mandat.

Neuvième à onzième résolution, il vous est demandé de donner un avis favorable sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour chaque mandataire social tel que présenté dans le rapport de gestion du document de référence 2014, chapitre 3.3.1, rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, et des Directeurs Généraux Délégués. La résolution 9 concerne donc Monsieur Jacques D'ARMAND DE CHATEAUVIEUX, Président du Conseil d'administration, la résolution 10 concerne Monsieur Christian LEFÈVRE, Directeur Général, et la résolution 11 concerne la rémunération de Messieurs Laurent RENARD, Gaël BODENES, Directeur général délégué durant l'exercice clos entier, et Nicolas MALGRAIN pour la durée de son mandat débuté le 1er décembre 2014.

Douzième résolution, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la société, de limiter le nombre d'actions pouvant être acquises à 5 % du capital social, de fixer à 30 euros par action le prix maximum d'achat, de décider que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions propres ne pourra pas dépasser 111 839 520 euros, et de fixer la durée de cette autorisation à 18 mois.

Nous allons passer ensuite au vote des résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

Treizième résolution, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce en une ou plusieurs fois, et dans la limite de 10 % du capital social, de fixer la durée de cette autorisation à 24 mois.

Quatorzième résolution, il vous est proposé de modifier l'article 225 des statuts de la société pour y instaurer la distribution d'un dividende majoré au profit de tout actionnaire détenteur d'actions de la société depuis 2 ans. Cette résolution, si elle est votée, serait applicable à la distribution de dividendes effectuée en 2018 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Quinzième résolution, il vous est proposé la mise à jour des statuts de la société faisant suite à des textes de loi nouvellement adoptés.

Seizième résolution, il vous est proposé de donner tout pouvoir pour effectuer les formalités prévues par la législation en vigueur.

Je vous remercie, les résultats des votes seront affichés sur les écrans des salons d'accueil à la sortie de la salle et mis en ligne sur le site Web prochainement.

Monsieur le Président :

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs pour votre attachement à venir à notre assemblée générale. Vous pouvez continuer à vous tenir au courant des événements de la société en visitant son site Web qui fait l'objet d'une attention particulière, et qui se nourrit avec régularité d'événements concernant notre entreprise. Je voudrais également dire que nous avons beaucoup de confiance sur la résilience de Bourbon pendant cette période de marché moins favorable que nous sommes désireux de maintenir une situation financière solide, une capacité de distribution de dividendes inaltérée, et également d'ouvrir nos yeux sur ce qu'il se passe actuellement dans l'environnement des entreprises dans le monde, les mutations qui vont avoir lieu feront des gagnants et des perdants, vous avez compris qu'avec vous, pour vous, l'ensemble des collaborateurs de Bourbon souhaite faire partie des gagnants. Je vous remercie.